

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 27 décembre 2016 à 18H30**

**PRESENTS :** M.ROCIPON Jean-Pierre ; M MANDON Hervé; M LEYMAN Gérard ; Mme BARON-GAUTHIER Marilyn ; M. LECHENEAU Alain ; M.EYMA Frédéric ; M BADIN Suzan ; Mme ROUSSELET Nathalie

**ABSENTS :** Mme CHAMPAGNAT Mélanie (pouvoir donné à Mme BARON-GAUTHIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE : LEYMAN Gérard**

Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROCIPON, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 18h35.

Monsieur BADIN demande à ce que le compte rendu de la séance du 02 novembre 2016 soit lu.

Après lecture, Monsieur BADIN fait remarquer que le compte rendu n'a pas été modifié suite à l'erreur de dépouillement du scrutin à bulletins secrets concernant le vote du 1<sup>er</sup> adjoint. En effet, après affichage du compte rendu, une erreur de lecture d'un bulletin avait été constatée, modifiant le résultat du vote :

- 5 voix pour Monsieur EYMA
- 3 voix pour Monsieur LEYMAN
- 1 vote blanc

Monsieur le Maire rappelle que tous étaient présents lors du dépouillement, et que les bulletins ont été consultés à plusieurs reprises, bien après le vote, par Monsieur EYMA et que cela aurait pu ne pas être puisque les bulletins auraient pu être détruits le jour même du vote.

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal souhaitent une nouvelle élection.

Le résultat final ne change pas, Monsieur EYMA est élu au poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

La majorité des membres du Conseil Municipal ne signe pas le compte rendu.

Le compte rendu ne pouvant être modifié après affichage, la rectification est faite ce jour.

Monsieur le Maire prend la parole pour annoncer que lors du conseil municipal du 02 novembre 2016, il avait été question de voter pour un troisième adjoint. Ce vote n'étant pas inscrit à l'ordre du jour de ce conseil, il avait été décidé de le reporter au prochain conseil.

Monsieur EYMA a contacté Monsieur le Maire pour lui demander de ne pas mettre cette élection à l'ordre du jour du conseil du 27 décembre 2016. Monsieur MANDON demande les raisons de ce changement, Monsieur EYMA lui répond que Monsieur le Maire, Monsieur MANDON et Monsieur LEYMAN ne le souhaitaient pas, et donc ils ont décidé d'aller dans ce sens.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

## 1- RIFSEEP

Monsieur le Maire explique que l'ancien régime indemnitaire des agents va être remplacé par le RIFSEEP, qui implique une délibération pour sa mise en place. Que ce nouveau régime indemnitaire fait de 2 parties :

- L'IFSE qui ne change rien au régime indemnitaire déjà mis en place, le montant des primes mensuelles restera identique,
- Le CIA, part variable qui peut être comparée à une prime de fin d'année pour les agents méritants d'une valeur allant de 450 à 500€ par an et attribuée après l'entretien professionnel de fin d'année.

Le projet a été finalisé par les membres du Conseil Municipal qui ont été présents lors de la réunion de travail, il a ensuite été présenté au Comité Technique du Centre de Gestion 77 qui a donné un avis favorable le 06 décembre 2016.

Monsieur le Maire propose donc au vote la mise en place du RIFSEEP.

La majorité des membres du Conseil indiquent qu'ils n'ont pas été informés du contenu de ce projet. Monsieur le Maire leur rappelle qu'une première réunion de travail a eu lieu afin de leur expliquer le RIFSEEP, et qu'à son issue il avait été programmé une deuxième réunion pour finaliser son contenu. A cette réunion, se sont présentés M. BADIN et M. LECHENEAU qui ont d'abord demandé à Monsieur le Maire quelle était sa décision concernant sa démission suite à la demande de la majorité. Monsieur le Maire leur indiquant qu'il ne souhaitait pas démissionner, ils ont décidé de ne pas assister à la réunion de travail. La mise en place du RIFSEEP devant être faite au plus vite, les modalités ont été travaillées par les membres présents.

La majorité des membres du conseil ne souhaite pas voter pour cette mise en place, toujours en précisant que Monsieur le Maire ne les a pas informés du contenu de cette délibération et qu'ils ne sont pas membres du conseil municipal pour voter sans savoir les propositions du maire. Monsieur BADIN indique qu'ils sont présents tous les mardis soirs et que Monsieur le Maire aurait dû les informer du contenu de ce projet, et que ce refus est motivé par le manque d'information et non pas par le principe même du RIFSEEP.

Monsieur le Maire leur rappelle que leur présence avait été souhaitée pour travailler ce projet, et qu'ils ont refusé d'y participer.

Madame ROUSSELET demande les raisons pour lesquelles un vote doit être réalisé pour cette mise en place, sachant que c'est une obligation pour toutes les communes. Après altercation entre Madame ROUSSELET et Monsieur MANDON, Monsieur le Maire lui précise que le vote du RIFSEEP est une obligation légale et qu'il faut s'y soumettre.

Monsieur BADIN précise donc que n'ayant pas les finalités, il ne votera pas pour cette mise en place du RIFSEEP. Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal d'exprimer leur vote.

La majorité des membres du Conseil (M. EYMA, M. BADIN, M. LECHENEAU, Mme ROUSSELET, Mme BARON-GAUTHIER, Mme CHAMPAGNAT (pouvoir à Mme BARON-GAUTHIER)) vote contre sa mise en place en précisant qu'ils n'ont pas été informés du contenu de ce projet.

Monsieur le Maire précise que leur volonté de ne pas voter la mise en place du RIFSEEP implique une perte de pouvoir d'achat des agents allant de 150 à 300€ par mois, et leur demande de bien prendre conscience de ce fait. Monsieur MANDON intervient en leur rappelant que le RIFSEEP ne changera rien budgétairement parlant, et que pour une question de principe, refuser sa mise en place va faire perdre un pouvoir d'achat conséquent aux agents.

La majorité des membres du conseil ne souhaite toujours pas voter pour cette mise en place par manque de communication. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit plutôt d'une volonté de faire obstacle aux propositions du maire.

Monsieur EYMA intervient en indiquant que de la même façon, Monsieur le Maire refuse de travailler avec son 1<sup>er</sup> adjoint, et que cela fait 2 mois, et qu'aujourd'hui Monsieur le Maire souhaite qu'il vote ses projets.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement il ne souhaite pas travailler avec Monsieur EYMA, par manque de confiance, sachant que cela fait des mois qu'ils essaient de le faire démissionner. Monsieur BADIN affirme qu'effectivement ils n'ont pas confiance en Monsieur le Maire, qui lui répond que lui non plus n'a pas confiance en eux.

Madame BARON-GAUTHIER demande les raisons qui poussent Monsieur le Maire à ne pas avoir confiance en eux. Pousser un maire à démissionner, en travaillant dans son dos, semble pour Monsieur le Maire être une raison suffisante.

Résultats du vote :

- 6 contre
- 3 pour

La mise en place du RIFSEEP ne se fera pas au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur LEYMAN les félicite d'avoir pris cette décision qui est tout sauf sociale, et outré par cette attitude, précise qu'ils sont « des enc..... de mouches ». Monsieur EYMA demande à ce que ce soit noté dans le compte rendu. Monsieur LECHENEAU demande à Monsieur LEYMAN de ne pas aller trop loin.

## **2- EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire passe à l'embauche d'un agent technique, en précisant qu'il connaît déjà les résultats du vote. Monsieur EYMA intervient en précisant que cela fait 5 fois que le projet est relancé.

Monsieur le Maire indique que la commune a l'opportunité d'embaucher la personne qui avait travaillé au printemps avec Christian.

Madame BARON-GAUTHIER précise bien qu'ils ne sont pas contre, qu'ils ont conscience que Christian a besoin de quelqu'un pour entretenir la commune, comme cela a été précisé lors de la réunion de travail du mardi précédent. Monsieur EYMA intervient en indiquant que la commune n'a pas les moyens d'embaucher un personnel à temps plein.

Monsieur le Maire précise que l'embauche d'un agent coûterait 25000€ par an, que si on emploie un prestataire cela coûtera 15000€ à la commune uniquement pour les espaces verts et que Christian sera toujours seul pour effectuer les travaux d'entretien de la commune.

Monsieur BADIN indique que les dépenses en charges de personnel votées au budget 2016 représentent environ 46% des charges de fonctionnement. Que lors de l'analyse financière demandée à la Trésorerie en début de mandat, le Trésorier nous avait déjà alertés sur le fait que nos charges de personnel étaient supérieures aux ratios nationaux, régionaux et départementaux. Monsieur MANDON rappelle que lors du précédent mandat, la Trésorerie avait déjà alerté, mais le maintien de l'état du personnel n'avait gêné en rien le fonctionnement budgétaire. A l'époque, le recours aux emplois subventionnés avaient

permis d'avoir du personnel sur la commune. Aujourd'hui, la Commune ne peut plus avoir recours à ce type d'embauche et doit prendre un CDI.

Il est demandé à ce que l'on prenne l'avis du Trésorier pour ce sujet.

Monsieur BADIN souhaite que l'on étudie l'embauche d'un personnel à mi-temps de façon à dégager plus de dépenses autres que dans le personnel.

Monsieur LEYMAN intervient en expliquant que pour les décorations de Noël, Christian ne pouvait pas le faire seul. Monsieur BADIN rappelle que les membres du Conseil Municipal sont prêts à apporter leur aide à Christian. Mais celui-ci ne souhaite pas avoir l'aide de personnes le critiquant et remettant systématiquement en cause son travail.

Monsieur BADIN rappelle que des critiques sur l'état de la commune sont faites, que c'est un fait et que ceci résulte d'une mauvaise gestion du personnel.

Monsieur le Maire souhaite que le vote soit effectué. Il précise que Madame CHAMPAGNAT qui a donné pouvoir à Madame BARON-GAUTHIER a indiqué dans son pouvoir être pour l'embauche d'un agent. Madame BARON-GAUTHIER intervient en précisant qu'elle est pour l'embauche d'un agent à temps partiel et pas à temps plein. Monsieur EYMA intervient en précisant que dans son pouvoir Madame CHAMPAGNAT ne dit pas être POUR, mais ne pas être CONTRE. Monsieur le Maire, pour mettre fin à cette polémique, décide que le vote de Madame CHAMPAGNAT passera en abstention.

Résultat du vote :

- 5 contre
- 3 pour
- 1 abstention

Monsieur EYMA intervient à nouveau en rappelant que le sujet à déjà été évoqué, que 2 solutions étaient envisageables :

- L'appel à un prestataire
- L'embauche d'un agent

Mais qu'aujourd'hui, la commune n'a pas les moyens d'embaucher un agent. Messieurs BADIN et LECHENEAU indiquent que pour permettre l'embauche d'un agent, il faudra expliquer aux administrés qu'une hausse des impôts est nécessaire. Monsieur le Maire précise qu'il n'en a pas été question. Monsieur BADIN rappelle que les dotations sont plutôt à la baisse et que si l'on augmente les charges, il faudra bien trouver l'argent.

Monsieur MANDON rappelle qu'avant 2015 la commune tournait avec 2 agents techniques chargés de l'entretien de la commune, et que ça ne posait pas de problème.

Monsieur BADIN soulève le fait que l'on n'a pas les moyens de faire l'entretien de la salle polyvalente et autres entretiens, Monsieur le Maire lui répond que si l'on avait 2 agents ce serait envisageable et que ce n'est pas une question d'argent mais de temps. Difficile pour un agent d'être sur plusieurs chantiers à la fois.

Monsieur EYMA précise que l'entretien de la chapelle n'est pas fait non plus, et qu'il y a des priorités budgétaires.

Le sujet des projets non réalisés est soulevé par Monsieur BADIN, par exemple la sécurité dans la Grand'Rue. Monsieur le Maire lui répond que le dossier est engagé, les arrêtés sont faits, Messieurs FAGIS et PHILIPPE ont été contactés pour nous livrer le matériel nécessaire. Nous sommes dans l'attente de leur réponse. Il précise également que ce dossier devait être géré par la commission de sécurité, et qu'il attend toujours leur intervention. Monsieur LECHENEAU précise qu'il a donné les longueurs de tube nécessaires. Monsieur MANDON lui rappelle qu'il ne s'agit pas de poteaux mais des chicanes de ralentissement.

Monsieur EYMA rappelle que Monsieur le Maire ne veut pas travailler avec eux.

### **3- OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLU » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS**

La Loi ALUR prévoit le transfert de compétences en matière de PLU aux communautés de communes.

Monsieur le Maire propose de refuser ce transfert de façon à garder la gestion du PLU sur la commune.

Monsieur LECHENEAU demande si le PLU pourra être modifié quand on veut. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, en précisant qu'il y a un processus à mettre en place pour la modification d'un PLU, enquête publique, etc...

Monsieur LECHENEAU indique que le PLU existant a besoin d'être revu, il existe des incohérences. Monsieur LECHENEAU tenait à connaître cette information avant de prendre une décision de vote.

Monsieur le Maire procède au vote.

L'opposition de transfert de compétence du PLU est votée à l'unanimité.

### **4- ADHESION DE LA COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de MORET LOING et ORVANNE au SDESM.

### **5- INDEMNITES DE CONSEIL POUR LE 4EME TRIMESTRE 2016 AU COMPTABLE DU TRESOR**

Monsieur le Maire explique que Monsieur LEVEQUE Didier ayant pris le poste de Trésorier Principal à la Trésorerie de Provins, en remplacement de Madame SANINI depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 ; une indemnité de conseil lui est allouée pour cette période à hauteur de 80.97€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer cette somme à Monsieur LEVEQUE pour son indemnité de conseil.

### **6- DM N°1 CCAS**

Monsieur le maire explique que suite aux festivités de fin d'année, il est nécessaire de faire une décision modificative pour approvisionner le compte 6232/011 qui ne l'était pas suffisamment en prenant sur les comptes 60632 et 6238.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

### **7- DM N°3 COMMUNE**

Monsieur le Maire explique que pour régulariser des factures, il est nécessaire de faire une décision modificative pour approvisionner le compte 6718/67 qui ne l'était pas suffisamment en prenant sur le compte 6042/011.

Monsieur BADIN demande de quel type de factures il s'agit, Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit de factures de téléphonie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## 8- DM N° 3 EAU

Monsieur le Maire explique que pour régulariser les factures d'entretien du réservoir et de la station de pompage, il est nécessaire de faire une décision modificative pour approvisionner le compte 61521/011 qui ne l'était pas suffisamment en prenant sur les comptes 61522/011 et 6156/011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Subvention du Département FER pour l'accessibilité de la Mairie : 6 300€ en plus de la DETR d'un montant de 17 000€
- Subventions pour le desherbeur thermique du Conseil Départemental d'un montant de 1 000€ et de la Région pour 1119.40€
- Mise en place du PPCR au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Monsieur le Maire donne la parole à Madame BATOGÉ. Le PPCR est une nouvelle disposition qui réorganise la carrière des agents, avec de nouvelles dénominations de grades, de nouvelles échelles indiciaires, un avancement de grade unique, un reclassement au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la mise en place du transfert prime-point, qui consistera à prendre une partie des primes touchées par les agents pour les transformer en indice, de façon à ce que cela entre dans les cotisations de retraite.
- Monsieur le Maire informe des modalités du nouveau contrat rural.

Enveloppe de 370 000€

1 opération minimum au lieu de 3

1 contrat tous les 3 ans au lieu de 5

Ce nouveau type de contrat permettrait peut-être de financer le projet de la nouvelle cantine. Sachant que l'on a déjà de la DETR pour 100 000€, avec ce contrat on pourrait financer le projet à 70%. A creuser rapidement, car la prochaine commission est au mois de mars 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEYMAN, qui souhaitait aborder plusieurs points :

- L'aménagement d'un vestiaire chauffé à l'atelier pour permettre à l'agent de ne plus se déshabiller dans le froid
- L'installation d'un wc à l'atelier, qui est obligatoire. Le sujet a déjà été abordé. Il est nécessaire de se pencher sur le projet et de chiffrer les travaux. Monsieur LEYMAN précise que cela pourrait être réalisé par les bénévoles, il suffit d'acheter le matériel.
- Il rappelle que dans le programme des élections, il avait été question des déchets verts. D'offrir aux administrés la possibilité d'évacuer leurs déchets verts, les déchetteries refusant les branches. Il pourrait être envisagé un broyeur, il faudrait trouver un endroit pour stocker ces déchets broyés. Le site des pompes est suggéré, mais la proximité de l'eau le rend impossible, l'Agence de l'Eau l'interdisant. Monsieur LEYMAN rappelle que c'est une promesse qui avait été faite à la population.
- Les abeilles toujours présentent dans la cheminée de l'école. Il faut intervenir. Boucher le conduit ne servirait à rien, il faudrait détruire l'essaim.

- La grève aux ronds : le chemin communal qui donnait son nom à Melz-sur-Seine a été englobé dans une sablière. Monsieur LEYMAN souhaiterait faire intervenir un huissier pour essayer de récupérer le chemin ou demander des dédommagements. A voir depuis combien de temps ce chemin a été perdu. Voir le coût de l'opération et si c'est encore possible.
- Peinture des volets de la salle polyvalente : serait fait par les bénévoles, il suffira d'acheter la peinture. A prévoir pour le printemps 2017
- Prévoir de changer la purge qui ne fonctionne plus dans le bas de la Grand'rue de Blunay
- Prévoir un budget pour le fleurissement de la commune en 2017
- Passerelle route de la gare qui est dégradée – prévisions de réfection pour 2017 ?
- Retrait des containers à la grange. Prévoir une dalle pour les containers. Tout se trouvera à l'ancienne station de pompage. Le retrait des containers permettra de faire un portail en bord de route à la grange.
- Installation des bancs sur dalle béton à prévoir au printemps 2017

Monsieur EYMA rappelle que tous ces sujets devaient être évoqués en réunion du mardi soir, mais que Monsieur le Maire n'a pas voulu s'y tenir. Monsieur le Maire précise que répéter tous les mardis les mêmes questions sans apporter de solutions ne sert à rien.

Pour la question des bancs, ils n'ont pu être posés cette année, car Christian ne peut pas tout faire seul. Monsieur BADIN rappelle que des travaux ont été réalisés par des bénévoles, membres du conseil et autres, comme l'appartement, le château d'eau, etc... et donc que cela peut encore être fait. Monsieur le Maire approuve, tout en précisant que le bénévolat est basé sur la bonne volonté et pas la recherche de reconnaissance. Dans ces conditions, il vaut mieux s'abstenir.

Monsieur LECHENEAU dit qu'il ne ferait plus rien dans la mesure où Monsieur le Maire a dit vouloir lui mettre un coup de poing. Monsieur le Maire lui rappelle les circonstances qui l'ont poussé à s'exprimer ainsi et précise que ces propos ont été tenus en privé.

Monsieur EYMA conclut en disant que Monsieur le Maire ne veut pas travailler avec eux.

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h24

Jean-Pierre ROCIPON, Maire de Melz-sur-Seine

